

CRIMES À MONTREDON-LABESSONNIÉ

Meurtre à La Boulouyé : l'affaire Jougla, 1813-1815 (1/3)

Les registres d'état civil renferment rarement des informations originales ; les actes de décès, notamment, indiquent de manière souvent laconique les éléments permettant d'identifier l'individu hélas concerné. Un officier d'état civil novateur a parfois noté en marge, au début du XIX^e siècle, la cause du décès. Ce n'est qu'exception. D'autres actes, paraissant plus fournis, attisent la curiosité : ce sont en général des copies intégrales de certificats d'autres administrations, notifiant le décès d'une personne originaire de la commune (détenu ayant terminé sa vie dans une maison d'arrêt, soldat mort dans un hôpital militaire ou une ambulance en terre lointaine...).

C'est ainsi qu'apparaît l'acte de décès d'Étienne Jougla dans les registres de la commune de Montredon qui, en 1813, n'était pas encore Montredon-Labessonnié. Car, s'il est décédé dans sa commune, non loin de sa ferme, la mort d'Étienne n'est pas de celles que l'on dit "naturelles". Son corps a en effet été retrouvé, le 8 novembre 1813, "*percé d'un coup de feu, au bord d'un ruisseau, à proximité d'un chemin*". Le constat du sieur Sèbe, juge de paix du canton de Montredon, intégralement recopié par l'officier d'état civil, décrit assez précisément le lieu de la macabre découverte, la tenue vestimentaire de la victime, sa blessure visible et les documents qu'elle détenait. Le maire-adjoint nous indique, de plus, qu'Étienne était âgé de 44 ans, cultivateur propriétaire à La Combessié, et l'époux de Marie Monsarrat.

Plantons le décor, et faisons connaissance avec eux.

Histoires de familles

Les familles Monsarrat

Marie naît le 27 novembre 1773 au Moulin del Rey, d'Antoine Monsarrat, meunier, et de Marianne Rigal. Elle contracte à dix-huit ans (le 18 juin 1791) un premier mariage avec Barthélemy Loubet, habitant à La Monsarradié (deux lieux-dits de la paroisse Saint-Georges de Berlan), de douze ans son aîné ; à cette occasion, son père, en guise de dot, la constitue son héritière universelle et générale (elle n'a en effet qu'une sœur cadette, aucun de leurs frères n'ayant survécu). Mais son époux décède le jour de Noël 1792 au Moulin del Rey, apparemment sans descendance.

Le 4 floréal de l'an III (23 avril 1795), Marie convole en justes noces avec André Farenc, charron de Ruetges, commune de Paulin. Elle lui donne quatre rejetons, Marianne, Antoine, Marie et André (nés respectivement les 19 floréal an IV, 7 fructidor an VI, 26 germinal an IX et 24 vendémiaire an XIII, tous au Moulin del Rey ; Antoine y est décédé le 7 thermidor an XI, âgé de 5 ans). Lors du mariage, le contrat passé devant M^e Sers, notaire de Montredon, stipule que le futur ne possède aucun bien fonds, et la future, moins de 100 livres ; mais elle se constitue en dot tous ses biens et droits. Sa sœur Jeanne, quant à elle, épouse en l'an VIII (31 août 1800) Simon Marcou, propriétaire à La Fédial, où s'installe le couple ; la fiancée se voit dotée de 1500 francs. Sa mère est décédée en l'an II (juillet 1794), et son père meurt en l'an X (avril 1802). Dès lors débute une ère nouvelle pour les époux Farenc. À la tête de la ferme du Moulin del Rey, désormais libres de toute entrave familiale, ils entament une ronde effrénée des propriétés.

Les transactions immobilières

Besoin de liquidités, spéculation, désir d'élévation sociale ou tout simplement bougeotte ? Quoi qu'il en soit, dès l'an XI (automne 1802), André Farenc et Marie Monsarrat commencent à se séparer de quelques parcelles de la ferme, avant d'en liquider la totalité restante au cours de l'été de l'an XIII (1805).

Les créances ainsi récoltées sont immédiatement réinvesties dans l'achat du superbe domaine du Buguet (il se compose de *bâtiments pour le maître, et le mettayer ou colon partiaire, écuries, granges, jardins, cheneviers, preds, champs, bois, bruguières, terres cultes, incultes, cabeaux à grosse corne, jument, moutons et brebis, agneaux et agnelles, cochons, semences, charrettes, outils aratoires*), que leur cède Abel Sers pour 42 000 francs. Il est à noter qu'aucune espèce sonnante et trébuchante n'est échangée lors de ces transactions. En effet, le couple Farenc transmet au vendeur la somme de 23 407 francs en titres de paiement de ses débiteurs (les divers acheteurs du Moulin del Rey, actes passés devant M^e Sers et M^e Enjalbert), qui seront honorés aux termes prévus par les actes initiaux. Un montant de 593 francs doit être payé le 11 brumaire de l'an XIV (Toussaint de l'année suivante), et le solde, soit 18 000 francs, à raison de 1 000 francs par an (aucun intérêt n'est exigé tant que les paiements ont lieu au terme fixé ; au-delà, le taux est de 6 %). Abel Sers se réserve la récolte en seigle et avoine, le foin, la paille, la volaille et les œufs de l'année, les bêtes à laine qui sont à sa marque, les meubles et effets, hormis un buffet attaché au mur du salon et un cabinet à deux ouvrants. Principale contrainte : le métayer ne peut être expulsé avant Toussaint "de l'an XV" (qui existera sous la forme grégorienne, 1806). De plus, si des parties sont aliénées, le prix doit en revenir à Abel Sers, en diminution de la dette.

Cette précaution n'est pas inutile. En effet, sitôt acheté, sitôt morcelé : de l'an XIII à 1806, la propriété est amputée de plusieurs pièces de terres et bois, peut-être pour faire face aux échéances. Il semble que le couple doive bientôt revoir à la baisse ses rêves de grandeur ; le 10 octobre 1808, il revend la métairie du Buguet à Pierre Loup, de Vabre, qui lui en offre 33 000 francs. Il doit payer directement à Abel Sers la somme de 16 000 francs pour solde de l'achat du domaine. Les époux Farenc ne retirent donc que 17 000 francs de cette vente.

Ils ont, cette fois, jeté leur dévolu sur la propriété de La Combessié, importante encore, mais plus accessible : l'acte de vente est signé dès le lendemain avec David Austri, négociant à Réalmont, pour

24 000 francs (acte passé devant M^e Sers). Cette fois, les Farenc paient 14 000 francs rubis sur l'ongle. Le solde doit être réglé comme suit : 2 000 francs avant 3 ans, 8 000 francs en versements d'un minimum de 300 francs à partir du 1^{er} janvier 1812.

Quand les ennuis s'amoncellent

Ce jeu de Monopoly grandeur nature s'arrête là : trois propriétés successives en six ans. Mais le jeu s'avère ruineux : le bilan des opérations est de 7 415 francs de déficit. Et voilà que le sort s'en mêle. André Farenc, après avoir institué légataire universel son fils André (par testament du 10 novembre 1810 devant M^e Sers à La Combessié, *dans la chambre servant de cuisine* ; Jean Pierre Monsarrat, oncle de Marie, teste en même temps, au profit du même), meurt le 3 décembre 1810, laissant sa femme une nouvelle fois veuve, à la tête de trois enfants, d'une belle ferme à exploiter et... de dettes colossales.

Le 3 juin 1811 (soit six mois exactement après le décès), Marie Monsarrat effectue, pour elle et ses enfants, la déclaration de succession de son mari. Celui-ci lui laisse la jouissance de la moitié de ses biens, lesquels représentent une valeur de 10 200 francs (son apport personnel dans l'achat de La Combessié). L'autre formalité obligatoire est la nomination d'un subrogé tuteur pour les enfants, qui sont mineurs et dont les droits doivent être préservés. Marie réunit, le 21 janvier 1812 devant le juge de paix de Montredon, un conseil de famille composé de leurs oncles et grands-oncles : ces derniers nomment Pierre Farenc, un oncle paternel.

Un nouveau conseil de famille est rassemblé le 17 septembre, pour décider ce qu'il convient de faire concernant les dettes, lesquelles atteignent à ce jour un montant de 15 588 francs. Austri est, bien sûr, le créancier principal, pour 10 000 francs, augmentés des intérêts qui s'accumulent. Les autres créanciers de Marie sont : Castelnau, de La Jaladié, pour l'achat de deux vignes devant M^e Peyre à Réalmont, 2520 francs ; Pierre Monsarrat, pour l'achat de biens divers à La Monsarradié devant M^e Mahuziès, 1000 francs ; Bernard Birou, marchand de bestiaux, de qui le couple a acquis des "bestiaux à cornes", 312 francs ; François Gout, de Ferrières, qui lui a consenti un prêt amiable le 11 janvier 1811, 96 francs ; et M^e Sers (très certainement pour des frais d'actes), 60 francs. Sa sœur Jeanne elle-même est de la partie : considérant sa dot insuffisante, elle a fait appel à la justice de paix, en 1806, pour percevoir sa part des droits légitimaires. Après estimation, Marie s'est vue contrainte à lui verser, dans un délai de deux ans, la somme de 1044 francs, que les intérêts portent à 1600 francs.

Le problème est de taille. Les biens meubles n'ont que peu de valeur, et sont nécessaires à la vie de la famille. Reste la métairie de La Combessié. Marie est autorisée à la vendre par adjudication publique, étant bien entendu que l'argent servira en priorité au règlement des dettes et le reliquat éventuel laissé à l'acheteur, qui le fera fructifier et le tiendra à la disposition de Marianne, Marie et André au moment de leur majorité. Mais le problème ne se résoudra pas ainsi. Peut-être aurait-il mieux valu.

MONSARRAT Jean-Pierre
° vers 1763 ?

MONSARRAT Antoine, meunier
° vers 1740 La Monsarradié
+ 15 germ. an X Moulin del Rey

RIGAL Marianne
° Lavour (Montredon)
x 24 juin 1772
Berlan

MONSARRAT Marie
° 27 nov. 1773 Moulin del Rey
† 16 juill. 1814 Albi

x 8 mars 1791 St-M. de Calmès
LOUBET Barthélemy
° vers 1761 La Monsarradié
† 25 déc. 1792 Moulin del Rey

xx 4 flo. an III Montredon
FARENC André
° vers 1761 Ruetges
† 3 déc. 1810 La Combessié

xxx 21 fév. 1813 Montredon
JOUGLA Étienne
° 21 juil. 1769 Bieisse
† 8 nov. 1813 St-Irice

MONSARRAT Jeanne
° 27 fév. 1776 Moulin del Rey
x 13 fruct. an VIII Montredon
MARCOU Simon, de la Fédial

*6 autres enfants puînés
(dont 3 garçons) n'ont pas vécu*

FARENC Marianne
° 19 flo. an IV Moulin del Rey
x 13 mars 1813 Montredon
FRÉZOULS François, ° 3 juin 1784 Pezous (Lautrec)
† 25 février 1834 Soleillecat (Lautrec)

FARENC Antoine
° 7 fruct. an VI Moulin del Rey
† 7 therm. an XI Moulin del Rey

FARENC Marie
° 26 germ. an IX Moulin del Rey

FARENC André
° 24 vend. an XIII Moulin del Rey

Famille Monsarrat

Un semblant de dénouement

Marie, à la tête d'une ferme aussi importante, est bien seule. Ses enfants, encore jeunes (l'aînée n'a que 16 ans, le garçon à peine 8 ans), sont, certes, capables d'effectuer de menues tâches telle que la garde des bestiaux, mais n'ont ni la force ni l'expérience d'un homme adulte. Jean Pierre Monsarrat, l'oncle qui vit auprès d'eux, peut se charger des gros travaux, mais il n'a rien d'un homme d'affaires pour, notamment, vendre les produits. Marie, même si elle paraît une maîtresse femme, ne sait pas grand-chose de ces subtilités. Heureusement, un voisin du hameau de La Combessié, Barthélemy Calvet, vient à son secours et l'aide à gérer sa propriété.

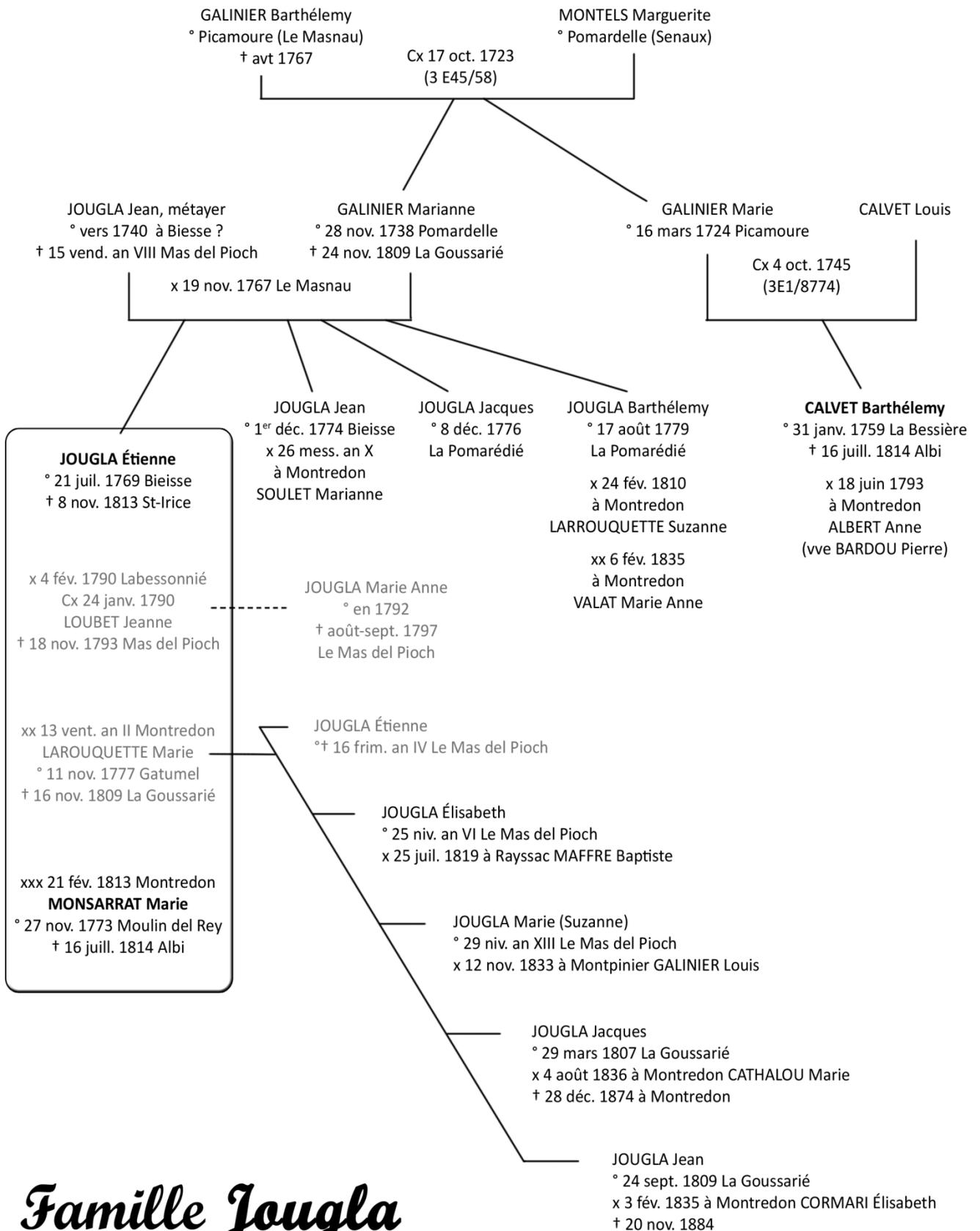
Surnommé "Bessière" à cause de sa naissance en 1759 en un lieu ainsi nommé de la paroisse de Salclas (cette coutume, qui faisait souvent oublier les patronymes réels, a encore des survivances de nos jours), il est marié à Anne Albert ; l'un de leurs enfants, Jean, est employé chez Marie. Or, la mère de Barthélemy se nomme Marie Galinier, sœur de Marianne, elle-même mère d'Étienne Jougla. Ainsi peut s'expliquer la rencontre de celui-ci et de Marie Monsarrat, dont les domiciles ne sont pas tout proches.

Quoi de plus naturel qu'Étienne vienne rendre visite à son cousin germain, ou s'arrête chez lui en allant à Réalmont ? "Bessière" présente-t-il sciemment à son parent, veuf, sa voisine également esseulée ? Nous ne savons pas si elle est jolie ou charmante, nous ne savons pas s'il s'éprend d'elle. Mais que ce soit par amour, par pitié ou par calcul, que ce soit Marie ou son domaine qui l'attire, Jougla décide de prendre en main les intérêts de la veuve Farenc dont il a appris, par son cousin ou par elle-même, les problèmes financiers.

Étienne a, comme Marie, déjà vécu plusieurs vies. Fils de Jean Jougla et Marianne Galinier, aîné de plusieurs garçons, il voit le jour le 21 juillet 1769 à Bieisse, commune de Vabre. Ses parents, métayers, changent souvent de domicile. Ils sont installés à La Pomarédié (paroisse Saint-Jean de Blaucau) à la naissance de leurs deux derniers enfants, vers la fin des années 1770. Étienne travaille avec eux lorsqu'il épouse Jeanne Loubet, le 4 février 1790, en l'église de Labessonnié ; Jean Jougla profite du contrat pour lui faire donation pure et simple entre vifs de la moitié de ses biens. Mais cette union est de courte durée : Jeanne meurt le 18 novembre 1793 au Mas del Pioch, laissant un bébé, Marianne, née en 1792 (mais qui décède à l'âge de 5 ans).

Peut-être pour le bien de cette enfant, Étienne se remarie rapidement, le 13 ventôse de l'an II de la République (3 mars 1794), avec Marie Larouquette. Après la disparition de Jean Jougla, survenue le 15 vendémiaire de l'an VIII (7 octobre 1799), son fils garde l'exploitation du Mas del Pioch dans un premier temps. Puis le jeune couple s'installe à son compte, achetant la ferme de La Goussarié (lieux-dits de la paroisse Saint-Salvy de Salclas) à Louis Verdeil, de Réalmont, le 23 brumaire de l'an XIV (14 novembre 1805), pour 10 000 francs (acte d'achat devant M^e Sers). Des époux Jougla-Larouquette naissent cinq enfants : Étienne (16 frimaire an IV, mais il décède le même jour), Élisabeth (25 nivôse an VI), Marie (29 nivôse an XIII, couramment appelée Suzanne), Jacques (29 mars 1807) et Jean (24 septembre 1809). Mais Étienne perd successivement sa femme et sa mère en novembre 1809 (respectivement le 16 et le 24), toutes deux à La Goussarié, demeurant seul avec ses quatre enfants survivants, dont le dernier n'a que deux mois.

Le 22 septembre 1812, il vend à son voisin Jean Pierre Combelles la métairie de La Goussarié, qu'il continue toutefois à habiter et à exploiter (acte passé devant M^e Sers). Des 10 000 francs obtenus,



Famille Jougla

4500 servent à lever les hypothèques qui la grèvent (créances de Sèbe, de Laylayé, de novembre 1807, 2000 francs ; de Jean David Sers, en janvier 1809, 500 francs ; de Louis Verdeil, d'octobre 1809, 2000 francs). Il perçoit effectivement la somme de 4000 francs, le solde de 1500 francs devant lui être versé à Toussaint de 1817.

Jougla rachète, dès le 12 novembre, la créance de David Austri sur Marie, augmentée de 90 francs d'intérêts (acte passé devant M^e Peyre à Réalmont), lui permettant ainsi de conserver son domaine. Espère-t-il la séduire en devenant son sauveur, ou faire pression sur elle en étant, à son tour, son créancier ?

Quelle que soit sa manœuvre, elle fonctionne. Le 11 février 1813, Étienne et Marie se retrouvent devant M^e Sers pour passer contrat de mariage. La prévoyance est de mise : *Pour éviter toute confusion des meubles, il a été dressé un inventaire de ceux appartenant à la future épouse ; en cas de prédécès, les futurs se font donation mutuelle de la jouissance de leurs biens.* Le maire de Montredon officialise leur union le 21 du même mois (notons que Jougla sait signer, contrairement à l'écrasante majorité de ses nouveaux voisins). Et Étienne vient s'installer à La Combessié avec ses quatre enfants, quelques bêtes, peut-être quelques outils, et des affaires personnelles.

Hélas, les ennuis ne sont pas terminés. À peine mariés, les époux doivent trouver de l'argent. Il s'agit de doter Marianne Farenc, la fille aînée de Marie, fiancée à François Frézouls, tailleur de pierre de Lautrec. Cette dot est fixée à 600 francs ; lors de la signature du contrat, le 6 mars, toujours devant M^e Sers, le futur reçoit 200 francs, empruntés à M^e Polier, notaire de Lautrec. Les 400 francs restants doivent être payés à Toussaint. Les jeunes gens se marient le 13 mars à Montredon.

Ce n'est pas tout. Le tribunal civil de Castres estime, lors d'un jugement du 8 mai, que la déclaration de biens effectuée par Marie consécutivement au décès de son précédent époux, est insuffisante et doit être complétée. La fautive se conforme aux dispositions du jugement le 30 août, ce qui lui coûte 136,50 francs avec les pénalités, mais déclare ne pas renoncer aux réclamations qu'elle a formulées pour obtenir une diminution de ces droits.

Les dettes, anciennes et nouvelles, s'accumulent derechef : envers Delmas, négociant de Roquecourbe ; Laserre, propriétaire aux Fournials, dont Marie apprécie aussi les conseils. Emprunter aux uns pour rembourser les autres retarde les échéances, mais ne peut être une solution. À l'automne, Marie envisage, comme par le passé, de vendre des terres. La situation n'est donc pas florissante en novembre 1813.

Les derniers jours d'un couple

Le jeudi 4 novembre, Jacques Cormari (de la Cormarinié, comme il se doit), arpenteur de son état, se rend à La Combessié pour estimer la partie du domaine que doit acheter un membre de sa famille. Marie, peu avare de confidences, lui fait part des problèmes du couple.

Dans l'après-midi du 5, Jeanne Combes – une voisine travaillant depuis environ cinq mois chez les Jougla – teille du chanvre avec Marie. Celle-ci l'abandonne à son labeur pour se rendre à Réalmont, car elle a l'intention de prévenir Austri (précédent propriétaire et encore créancier ?) qu'elle va aliéner une partie de sa ferme. N'ayant pas trouvé le négociant chez lui, elle passe à La Fédial, chez

son beau-frère Simon Marcou, pour lui demander de l'accompagner aux Fournials. Ils se rendent ensemble chez Louis Laserre, dont elle veut prendre conseil au sujet de cette vente, Cormari lui proposant 13 000 francs. Laserre, pensant que le marché est très avantageux pour elle, lui suggère de passer la nuit sous son toit et d'aller, dès le lendemain matin, lui apporter une réponse positive. Simon Marcou laisse sa belle-sœur chez son ami et rentre à La Fédial.

Le lendemain (samedi 6 novembre), Marie passe à La Cormarinié, d'où son acheteur est absent. Elle poursuit alors sa route jusqu'au village de Labessonnié, où elle doit faire quelques courses. Elle retire d'abord des coiffes (certainement commandées) chez la fille du sieur Larose, marchand, puis va récupérer un mouchoir qu'elle avait prêté à la "Marchande rousse" ; Anne Laval, ainsi surnommée, a autrefois travaillé chez elle comme couturière. De retour à La Combessié une heure environ avant le coucher du soleil, Marie ne discute pas de ces affaires avec son époux, qui ne les ignore pas ; il ne s'en est pas occupé lui-même car il était pris par les travaux des semailles. D'ailleurs, ils n'ont guère dû avoir le temps de se parler d'affaires privées. À la maison se trouvaient non seulement les quatre enfants d'Étienne, une fille de Marie, Jean Pierre Monsarrat (l'oncle de Marie dont elle dit elle-même qu'il est simple d'esprit), Jean Calvet (le petit valet, fils de Barthélemy), une jeune bergère, ainsi que Jeanne Combes, mais aussi un homme âgé qu'elle ne connaissait pas, surnommé "Cagolano", ayant autrefois servi chez Jougla et venant réclamer le solde de ses gages (un créancier supplémentaire, donc). Mais Étienne est pressé. Il doit sortir. Il promet à Barthélemy Soulet (c'est son vrai nom) de le payer le lendemain à Labessonnié, avale rapidement un peu de soupe, prend un morceau de pain, adresse une vague affirmation (plutôt un grognement) à Marie qui lui demande s'il s'éloigne de la maison, et sort. Les autres terminent leur repas, puis Jeanne Combes retourne à ses foyers. "Cagolano", qui hésite à user de l'invitation du maître de maison à dormir sur place, se décide à en faire autant, avec les encouragements de Marie. La maisonnée, enfin tranquille, veille jusque vers 22 heures.

Jeanne Combes avait, à la tombée de la nuit, rencontré "Bessière", qui allait souper chez Roumégous, où il avait travaillé toute la journée. Leurs demeures étant mitoyennes, elle l'entend geindre au petit matin, vers 4 heures et demie. Mme Calvet le lui confirme le lendemain : son mari était malade et a vomi toute la nuit. Ce qui ne l'empêche toutefois pas d'aller à la messe dominicale à Labessonnié et d'y passer la plus grande partie de la journée.

Marie, quant à elle, va entendre l'office à Saint-Amans de Négrin (La Combessié dépend de la paroisse de Saint-Martin de Calmès, mais celle-ci, supprimée à la Révolution, n'est rétablie que le 3 décembre 1826), celui qui se termine à 13 heures. Jean Loubet, de La Guiraudié, qui la voit entrer dans l'église au moment où le prêtre expose le Saint-Sacrement et rester un moment debout – contrairement à l'usage – est frappé par son air troublé, étrange. Jacques Cormari le remarque également lorsque, après la messe, elle vient lui demander de prendre rendez-vous avec Austri pour passer l'acte de vente convenu. Sur sa question, elle explique que son mari est parti la veille au soir et n'est pas rentré, à l'inverse de ses habitudes ; elle se fait du mauvais sang et craint qu'il lui soit arrivé quelque chose de fâcheux. Elle refuse son invitation à dîner, ainsi que celle de sa propre sœur Jeanne, pour être plus tôt au domicile conjugal. Elle accepte néanmoins, en cours de route, de boire un verre chez Grimal de La Gayé, et rentre au soleil couchant, aux environs de 16 heures.

Une heure plus tard à peine, un fils de celui-ci, envoyé comme messenger, vient lui annoncer le drame : Étienne Jougla a été assassiné. La nouvelle jette la consternation dans la maison : les enfants

pleurent et se lamentent, les autres manifestent bruyamment leur stupeur et leur douleur. Seule Marie demeure silencieuse (il est vrai qu'elle possède une certaine expérience) ; elle s'assied sur une chaise près du feu, le visage enfoui dans ses mains, et n'en bouge pas de la nuit. Les voisins accourus lui sont indifférents. Le lundi matin, enfin, elle sort de son mutisme pour envoyer Calvet prévenir son beau-frère, lui demander de venir, et emprunter à sa sœur quelques habits de deuil (avait-elle donc tant changé en trois ans à peine ?).

Mais la rumeur publique a déjà commencé son œuvre destructrice.

(à suivre)